



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 06 MAI 2024**

Date de convocation :

29/04/2024

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Armande IGLESIAS, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Frédéric CRAVO (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH), Yasmine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

Absents : Clara ROSE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Danielle POUDADE, Marielle ALONSO

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/39 : APPEL A PROJET AGENCE DE L'EAU – SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU POUR LA COMMUNE D'ILLE SUR TET – TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU FORAGE STE ANNE

Du fait du caractère inédit de la situation de sécheresse dans les Pyrénées-Orientales et de son urgence, la commune travaille pour la sécurisation de la ressource en eau :

- Faisant suite aux programmes d'envergure pour l'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable de la commune, réalisés sur le centre ancien entre 2019 et 2023, elle a engagé une nouvelle tranche de rénovation de ses réseaux d'eau potable, un programme triennal de travaux sur 3 années (2024, 2025 et 2026). Ces travaux ont un coût de 1 705 117 € H.T. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales participent au coût de l'opération.
- La commune a également obtenu les autorisations provisoires pour utiliser le forage de reconnaissance du Rosaret qui a été équipé en conséquence.

La commune souhaite poursuivre la sécurisation et pouvoir utiliser le forage de l'ASA Ste Anne. L'ASA Ste Anne est propriétaire d'un forage au lieu-dit « Grabas » sur la commune de Bouleternère, forage dont le niveau est bien plus élevé que celui des puits exploités par la commune et le SIAEP de Bouleternère dans le quaternaire.

Par délibération n°2024/34, la commune a validé un partenariat avec l'ASA Ste Anne et le SIAEP de Bouleternère, en vue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable, et la sécurisation des différentes communes concernées.

Il s'agit désormais de prévoir les travaux pour l'installation d'une conduite d'interconnexion à mettre en place, sous Maîtrise d'Ouvrage de la commune, entre le forage de Ste Anne et les infrastructures existantes de la commune. Les travaux seront réalisés selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable. Le Maire propose d'approuver la réalisation de ces travaux, pour un coût de 581 100 € H.T. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pourront participer au coût de l'opération.

Pour ce faire, la commune va répondre à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE sans réserve l'installation d'une conduite d'interconnexion entre le forage de Ste Anne et les infrastructures existantes de la commune pour un montant de 581 100 € HT ;

REALISE cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

MENTIONNERA dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;

DEMANDE à l'Agence de l'eau une subvention d'un montant de 290 550 € HT, soit 50 % du montant total de l'opération, dans le cadre de l'appel à projet pour la sécurisation de la ressource ;

DEMANDE au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales une subvention d'un montant de 174 330 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération ;

PREND en charge l'autofinancement d'un montant de 116 220 € HT ;

S'ENGAGE à rembourser au Département et à l'Agence de l'eau un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixés par le Département et l'Agence de l'Eau ;

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à 4 ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 6 mai 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER